

25.02.2015 - 15:10 Uhr

Le Conseil fédéral se soustrait à sa responsabilité

Bern (ots) -

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a une nouvelle fois rejeté une possible loi-cadre pour l'aide sociale. Pour Travail.Suisse, l'organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses, cela est regrettable et fâcheux. Aussi longtemps que la Confédération ne s'engage pas avec des conditions-cadres uniformisées pour un dernier filet social obligatoire et supportable, les tentatives de démontage d'agitateurs contre les bénéficiaires de l'aide sociale ne cesseront pas. Dans le même temps, on trouve entre les cantons et communes une « concurrence vers le bas » qui bafoue la dignité. Il y a toujours aussi des incitations pour se débarrasser le plus possible des bénéficiaires de l'aide sociale au lieu de se soucier d'une compensation des charges équilibrée au niveau national.

Le Conseil fédéral renonce une fois de plus, avec sa décision d'aujourd'hui, à prendre plus de responsabilité dans le domaine de l'aide sociale. C'est très regrettable. « Avec cette décision, la diversité de traitement au niveau régional et cantonal menace d'augmenter avec la croissance du nombre de cas », craint Matthias Kuert, responsable du dossier de politique sociale à Travail.Suisse. Les discussions actuelles autour de l'aide sociale montrent l'importance d'une forte légitimation démocratique des réglementations de l'aide sociale ainsi qu'une compensation des charges juste entre les villes et les campagnes et entre les différentes régions.

Après que les cantons se soient prononcés contre une loi-cadre nationale, ils portent la responsabilité, par le biais de réglementations unifiées et obligatoires et par une compensation des charges au niveau national, d'éviter le transfert des personnes concernées d'un canton à un autre ou d'une commune à une autre.

La décision d'aujourd'hui le souligne une fois de plus : des prestations de soutien fiables ne sont possibles que par le biais de solutions d'assurances sociales bien étendues. Travail.Suisse continuera à s'engager de façon déterminée pour ce faire.

Contact:

Matthias Kuert, responsable du dossier de politique sociale, Tél.
031/370'21'11 ou 079/777'24'69, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100769002> abgerufen werden.